

QUESTIONS À JEAN-BENOÎT ALBERTINI

commissaire général du CGET (Commissariat général
à l'égalité des territoires),
pour un entretien dans Info-Réseau, le journal du
Comité national de liaison des Régies de Quartier
(CNLRQ).

4 avril 2018



QUESTION 1 : L'État cherche à favoriser la participation citoyenne : aujourd'hui, quels sont les principaux dispositifs de la Politique de la Ville dans lesquels les habitants peuvent s'impliquer, et qu'apporte leur participation ?

- Plusieurs dispositifs y contribuent. Ainsi, à travers plus de 1 100 conseils citoyens qui existent aujourd'hui, ce sont environ 15 000 habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville qui font valoir leurs points de vue et donnent leur avis, éclairé et travaillé collectivement, sur les actions financées par le contrat de ville et sur les projets de renouvellement urbain.



4 avril 2018



- Dans certains cas, existent aussi dans les quartiers des fonds de participation des habitants, qui peuvent d'ailleurs être portés par le conseil citoyen. Ces fonds permettent de financer des projets utiles et d'un montant modeste, dans une démarche plus simple et donc plus rapide, par exemple un projet porté par une association de jeunes qui vient de se constituer.
- En matière de participation des habitants, il faut aussi mentionner les marches exploratoires de femmes : il s'agit de constituer un groupe de femmes qui se déplace physiquement afin d'évaluer les aménagements publics et les dispositifs de sécurité, par exemple les circulations piétonnes ou les éclairages, pour que les femmes se sentent plus en sécurité et accèdent ainsi davantage à l'espace public. De 2014 à 2016, le réseau France médiation a porté une expérimentation sur ce dispositif dans 12 territoires, dans lesquels plus de 150 femmes se sont impliquées. Nous y prêtons beaucoup d'attention par exemple dans le cadre du déploiement de la police de sécurité du quotidien.
- Autre expérience qu'on peut citer, celle des tables de quartier mises en œuvre avec l'appui de la Fédération des centres sociaux de France. Il s'agit de lieux d'échanges et de coordination inter-associative, réunissant des associations, des collectifs et des habitants.
- Enfin, s'agissant des projets de renouvellement urbain, pour rendre effectif le principe de co-construction dans ce domaine important, le CGET a mandaté l'École du renouvellement urbain (ERU) afin qu'elle construise une formation spécifique. Depuis décembre 2016 l'école forme ainsi les membres des conseils citoyens des quartiers en renouvellement urbain, en internat pendant 5 jours à Aubervilliers. 280 habitants issus de plus de 120 quartiers ont déjà été formés, les sessions se poursuivent et il est prévu de toucher environ 500 membres des conseils citoyens, au total, en deux ans. J'ai été impressionné par la qualité des échanges et la maturité des réflexions qui s'y expriment.

QUESTION 2 : Quel doit être pour vous le rôle des structures de terrain, comme les Régies de Quartier, dans cette co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants ? (ex. : relais des besoins des habitants, force de proposition grâce à l'expertise accumulée et à la connaissance du territoire, cohésion sociale et participation des habitants-salariés à l'embellissement du quartier...).

- Les associations de terrain sont des relais indispensables pour permettre à l'ambition de co-construction de ne pas se limiter à un objectif théorique !
- D'abord, par l'exemple d'engagement et de participation qu'elles constituent : c'est l'organisation adoptée, depuis l'origine, par les régies de quartier, puisque les habitants bénévoles sont au premier plan dans vos conseils d'administration.
- Ensuite, ces structures locales portent parfois directement les conseils citoyens : dans ce cas leurs locaux, leurs salariés et bénévoles ont accueilli et permis la mise en place de ces conseils.
- Enfin, les associations permettent de relayer l'information sur des initiatives comme les fonds de participation des habitants, les marches exploratoires, les formations offertes à l'ERU : le CGET compte sur les régies pour faire passer auprès des bénévoles, des salariés et de l'ensemble des habitants qui les fréquentent les éléments et documents utiles.



4 avril 2018



QUESTION 3 : Quels sont selon vous les enjeux auxquels vont devoir faire face les Régies de Quartier dans les années à venir ?

- La situation de l'emploi dans les quartiers défavorisés reste encore 2,5 fois plus dégradée qu'en moyenne : pour que la reprise de l'emploi bénéficie à tous, l'enjeu d'insertion et d'accès à l'emploi que portent les Régies de quartier est donc central. L'exigence accrue que fait peser sur les employeurs le dispositif des parcours emploi compétences, en matière d'accompagnement et de formation professionnelle, correspond bien, à cet égard, aux efforts menés par les régies vis-à-vis de leurs salariés en insertion.

D'autre part, l'accès aux marchés publics doit être aussi facilité : le CNLRQ a pu participer aux groupes de travail menés sur les clauses d'insertion dans l'emploi, depuis plusieurs mois, sous l'égide du ministère du travail. Le CGET contribue aux propositions concrètes qui vont en découler, pour favoriser l'augmentation du nombre de marchés clausés et la qualité des parcours. Ces progrès à venir vont bénéficier aux Régies, dont le modèle économique repose sur l'accès à la commande publique.

Les Régies, surtout, doivent continuer à détecter et promouvoir des activités nouvelles : si historiquement, et par nécessité, la politique de la ville a su être inventive, trouver des formes d'action adaptées à des enjeux plus aigus qu'ailleurs, c'est parce qu'elle s'est appuyée sur des réseaux d'acteurs en prise avec les réalités de terrain. Les habitants peuvent s'y impliquer, et participer concrètement à l'élaboration de nouvelles formes d'actions. Les garages solidaires, les auto-écoles associatives, l'entretien des berges de canaux dans les régies de territoires, ou la future maison du numérique à Trélazé ont été ainsi modélisés ces dernières années pour répondre à ces besoins exprimés et entendus localement.

Elles occupent aujourd'hui une place reconnue dans les process d'insertion par l'économie, dans la promotion des services de proximité et la délivrance de prestations qualifiées, sur un mode réactif et professionnel. Le modèle a trouvé son équilibre et n'a plus à justifier de son intérêt économique et social !

